

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Consultation électronique : Phase de débat les 11 et 12 avril - Phase de vote du 13 et 14 avril 2023

Délibération CA n° 202304-01

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu le décret n° 2022-1504 du 1er décembre 2022 modifiant le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université ;

Vu les statuts constitutifs de Normandie université et notamment l'article 8.4. 19° ;

Vu la délibération n°201710-05 du 16 octobre 2017 du conseil d'administration de Normandie Université ;

## NOTE ACTUALISATION AUTORISATION DE PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE STARTUPS ISSUES DE L'ESR NORMAND

Depuis 2017 (Délibération n°201710-05) le conseil d'administration de Normandie Université a délégué au Président de Normandie Université la compétence de participation à des personnes morales - et ce, tel que prévue à l'Article 8.4 19° des statuts constitutifs de Normandie Université. Dans une perspective de mise à jour réglementaire de cette délégation en intégrant le Visa, nous soumettons aujourd'hui cette demande d'actualisation de la délégation de compétence au Président pour la participation à des personnes morales.

Pour rappel, la participation à des personnes morales de Normandie Université pour Normandie Valorisation revêt un caractère essentiel pour les startups issues des établissements rassemblés au sein de Normandie Université. En effet, elle n'intervient qu'à la demande des futurs porteurs de ces startups qui y voient à la fois :

1. La possibilité de disposer d'un capital social suffisant pour bénéficier d'effet levier avec des financements proposés notamment par BPI France ;
2. De contribuer à asseoir la crédibilité des startups lors de leur constitution et lancement.

En outre, les sommes affectées à ces prises de participation sont issues des financements PIA alloués au SACD Normandie Valorisation et sont destinées aux seules fins de financer les activités de transferts opérées par Normandie Valorisation et se traduisant stricto sensu au financement de : la protection intellectuelle, la maturation et des prises de participation dans les startups issues de l'ESR normand. Ces fonds ne peuvent absolument pas être utilisés à d'autres fins.



**Le Conseil d'Administration approuve la demande de délégation de compétence au Président de Normandie Université pour une prise de participation au capital à des personnes morales.**

**Résultats des votes**

Nombre de votants : 29 votants

Avis favorable : 27 voix.

Avis défavorable : 1 voix.

Abstention : 1 voix.

Adoptée en Consultation électronique du Conseil d'Administration  
du 11 au 14 avril 2023,

Le Président de Normandie Université,  
Ronan CONGAR

